



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2016

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 22 avril 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 28 avril 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, Adjoints.

MARTIN Fauzia - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAUULT Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

À partir de la délibération n°1 :

BODINIER Élodie, Conseillère Municipale.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

SUZANNE Alain, Adjoint

JURET Didier - DAUNOIS Bruno - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
SUZANNE Alain	à	PELE Laurent
JURET Didier	à	PLANCHENAUULT Sophie
DAUNOIS Bruno	à	COUVERCELLE Christian

Secrétaire : **RITOUET Eric**

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté à **16 voix POUR, un élu ne prenant pas part au vote.**

AMENAGEMENT

1. Approbation du compte-rendu d'activités à la collectivité de la SODEMEL pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **16 voix POUR et 2 CONTRE, approuve** le compte-rendu d'activités révisé au 31 décembre 2015 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 3 459 000 € HT avec une participation communale de 170 000 € HT.

2. Adoption d'une convention d'avance de trésorerie dans le cadre du traité de concession d'aménagement avec la SODEMEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** les termes de la convention d'avance de trésorerie dans le cadre du traité de concession d'aménagement avec la SODEMEL.

- **approuve** le versement d'une avance de trésorerie de 1 600 000 € (un million six cent mille euros) en 2016. Cette avance sera remboursée tous les ans pendant 5 ans à compter de 2017.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

3. Approbation du dossier de réalisation de la ZAC "ACEROLA, Cœur de Village".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 2 CONTRE** :

- **approuve** le dossier de réalisation de la ZAC "ACEROLA, cœur de village" tel que défini ci-dessus et annexé à la présente délibération, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme.
- **décide** de procéder aux mesures de publicité réglementaires prévues par l'article R.311-9 du Code de l'urbanisme, à savoir :
 - Affichage de la délibération en mairie du PLESSIS-GRAMMOIRE durant 1 mois avec mise à disposition du dossier de réalisation à l'accueil de la Mairie,
 - Insertion en caractères apparents de la mention de cet affichage et du lieu de consultation du dossier de réalisation dans un journal diffusé dans le département.
- **charge**, M. le Maire, ou en cas d'empêchement, tout adjoint, de l'exécution de la présente délibération.

4. Approbation du programme des équipements publics de la ZAC "ACEROLA, Cœur de Village"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 16 voix POUR et 2 CONTRE** :

- **approuve** le programme des équipements publics de la Z.A.C. "ACEROLA, Cœur de village" tel que défini ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme, et annexé à la présente délibération.
- **décide** de procéder aux mesures de publicité réglementaires prévues par l'article R.311-9 du Code de l'urbanisme, à savoir :
 - Affichage de la délibération en mairie du PLESSIS-GRAMMOIRE durant 1 mois avec mise à disposition du dossier de réalisation à l'accueil de la Mairie,
 - Insertion en caractères apparents de la mention de cet affichage et du lieu de consultation du dossier de réalisation dans un journal diffusé dans le département.
- **charge**, M. le Maire, ou en cas d'empêchement, tout adjoint, de l'exécution de la présente délibération.

5. Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers (S.C.O.T.) : avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers révisé, arrêté par le Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers le 8 février 2016.

FINANCES

6. Décision modificative n°1 : budget annexe n°429 "Lotissement Les Maugarderies II".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte** la décision modificative n°1 au budget annexe n°429 "Lotissement les Maugarderies II" 2016, telle que présentée dans le tableau.

7. Révision des loyers des sept locatifs de Baulieu gérés par Maine-et-Loire Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de ne pas augmenter le taux des loyers des 7 locatifs de BAULIEU à compter du 1^{er} juillet 2016.

INTERCOMMUNALITÉ

8. Rapport relatif aux mutualisations et projet de schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole : avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable** sur le projet de schéma de mutualisation de la communauté urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE.

RESSOURCES HUMAINES

9. Création d'un poste sous contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi et mise à jour du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** la création d'un poste sous Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **dit** que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

QUESTIONS DIVERSES

1) Déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire porte à la connaissance des élus une déclaration d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
DUMONT Claude et JAGUELIN Marie-Thérèse	MORIT Freddy et HUGON Clémence	AB 97	11 rue des Cerisiers	663 m ²	135 m ²

2) Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
18/04/16	2016-11	Contrat pour l'abattage de peupliers à l'ancien terrain de foot St-Gilles
18/04/16	2016-12	Convention de prêt de matériels avec la Commune de Sarrigné dans le cadre des activités périscolaires
20/04/16	2016-13	Emprunt auprès du Crédit Mutuel Anjou pour le financement du centre bourg Acerola

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à 20h30.